

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17144948

de

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 04 OCT. 2017

Le Greffier

N° d'entreprise : **0444.787.065**

Dénomination

(en entier) : **Alumatic**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **rue du Vieux Campinaire 42 - 6220 Fleurus**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat des administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12/09/2017

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants, pour une durée de six ans à compter de ce jour, et prenant fin après l'assemblée générale ordinaire de 2023 :

- Monsieur Frédéric Agneessens, rue Strimelle Emile 34 A à 6040 Charleroi
- Monsieur Jean-Michel Agneessens, rue Emile François 23 à 1474 Genappe

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat des administrateurs sera rémunéré.

L'assemblée décide de donner tout pouvoir à Monsieur Frédéric Agneessens pour accomplir les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 28/08/2017

Le conseil d'administration décide de renouveler, sous réserve du renouvellement du mandat d'administrateur par l'assemblée générale ordinaire du 12/09/2017, le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Frédéric Agneessens, pour une période de six ans qui finira après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023.

Frédéric Agneessens
Administrateur-délégué

Document déposés :

- Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12/09/2017
- Procès-verbal du conseil d'administration du 28/08/2017
- Copie recto-verso de la carte d'identité de Monsieur Frédéric Agneessens
- Attestation du déposant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).